

**Armand JUNG**  
Député du Bas-Rhin  
Conseiller Général

*A Mesdames et Messieurs les  
artisans de Strasbourg*

Strasbourg, août 2008

**Objet : Statut de l'auto-entrepreneur**

Madame, Monsieur,

Je souhaite attirer votre attention sur **le statut de l'auto-entrepreneur** créé par la **loi de modernisation de l'économie**, dite loi « LME », adoptée le 23 juillet dernier.

Ce statut autorise **l'exercice de toute activité sans contrainte et sans précaution**, ce qui fragilise les artisans et plus généralement les PME et les TPE. **L'absence d'inscription obligatoire** des auto-entrepreneurs au répertoire des métiers est le symbole de la construction d'un statut à part, source de recul pour la sécurité des consommateurs et d'une **concurrence tirée vers le bas**.

Ce nouvel échelon dans le statut de la micro-entreprise a suscité les critiques de l'ensemble des chambres de métiers et des organisations professionnelles de l'artisanat. Avec mon groupe politique, **je l'ai vivement combattu à l'Assemblée nationale** car il révèle beaucoup de mépris à l'égard de tous les entrepreneurs, cautionne une forme de trahison et génère la défiance.

**1. L'illusion d'un entrepreneuriat facile**

Le Gouvernement veut faire croire que n'importe qui, à n'importe quel moment, en conservant son travail de salarié ou sa pension de retraite, peut **devenir son propre employeur sans effort** et peut cumuler ces emplois. Or, il construit ainsi un statut qui accentue la précarité.

**L'abaissement des coûts sociaux des seuls auto-entrepreneurs** est un danger pour l'ensemble des PME qui seront en concurrence avec ces travailleurs auto-entrepreneurs.

**2. Le mépris de l'artisanat**

En permettant à n'importe qui de faire n'importe quoi, ce **statut remet en cause l'histoire des métiers**. Génération après génération, Gouvernement après Gouvernement, des efforts considérables ont été faits pour améliorer la formation et la qualification des artisans, validées par un CAP, un BEP, par l'apprentissage ou par des formations post baccalauréat. Chacun reconnaissait que l'exercice de ces métiers, du fait de leur technicité, nécessitait **une grande qualification**.

Or, avec la création du statut de l'auto-entrepreneur, **le Gouvernement rejette cette qualification** au nom d'une pseudo simplification de la vie de l'entrepreneur individuel. Il ne suffit pas de dire que l'on est entrepreneur pour l'être. **L'artisanat requiert une compétence pour faire naître la**

**relation de confiance entre l'artisan et le donneur d'ordre.** Un statut *a minima* est extrêmement grave et montre **le mépris à l'égard de ceux qui ont été formés** et qui assurent aujourd'hui les formations.

### **3. La trahison à l'égard des entrepreneurs de notre pays**

**Les artisans vertueux** ont reçu un agrément, paient leurs taxes et forment des apprentis. Ils vont désormais être confrontés à une **concurrence déloyale**, menée par des gens qui s'improvisent entrepreneurs et casseront les prix. Ceux-ci étant par ailleurs salariés ou retraités, ils ne prendront qu'un faible risque et l'on verra ainsi apparaître des **marchés sans référence de prix, sans référence de formation, sans immatriculation au registre.**

### **4. La rupture de confiance entre le client et l'artisan**

Comment un client pourra-t-il vérifier que celui à qui il va confier une prestation sera capable de la mener jusqu'à son terme ? Sans registre, comment pourra-t-il vérifier sa qualification ? Il aura suffi au nouvel entrepreneur de sonner à la porte de son client ! Comment le client aura-t-il une garantie de bonne fin de travaux avec quelqu'un dont il ignore s'il est inscrit sur un quelconque registre en tant que responsable d'entreprise ?

**Ce projet de société porté par le Gouvernement est un véritable choix de société qui met la loi de la jungle en avant**, contre toute logique de formation et de compétence. Avec ce statut, la France fait **le choix d'une économie de bas coûts** et fragilise les entreprises qui ont investi dans les compétences. Il s'agit en fait de **permettre à de nombreux travailleurs au noir de s'inscrire dans la légalité**, de permettre le cumul d'un emploi salarié avec un emploi non salarié, ainsi que le cumul emploi-retraite.

Au contraire de ces choix, avec les Députés socialistes et d'autres Parlementaires de tous bords, **je pense que la priorité de la politique de la France doit être de favoriser le développement d'activités artisanales à forte compétence professionnelle**, des entreprises de taille moyenne qui offrent des emplois de qualité et qui sont capables de conquérir les marchés extérieurs. **Le statut de l'auto-entrepreneur contredit ces objectifs en fragilisant les artisans et les PME existantes.** Il accentue leur insécurité.

**Je ne peux en aucun cas soutenir cette politique dangereuse pour les entreprises et pour notre économie**, qui donne l'illusion du dynamisme. C'est la raison pour laquelle je souhaitais vous alerter.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Armand JUNG**